

Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Depuis une semaine, une série de courriers provenant de vos services, des IEN et de vous-même cadre pour les directeurs d'écoles de notre département la mise en place d'AFFELNET 6^{ème}.

Ce cadrage nous pose plusieurs questions :

- L'an dernier, 8 départements étaient dans une phase d'expérimentation. Dans un courrier du 23 mars, vous expliquez que notre département est « expérimentateur ». Qu'en est-il vraiment puisqu'on nous dit par ailleurs qu'AFFELNET doit être mis en place dans tous les départements cette année 2011.
- Le côté précipité de la mise en place de cette application dans notre département choque tous les personnels. La généralisation de la mise en place de l'application devant être connue des services des IA depuis le début de l'année, était-il impossible de planifier sur plusieurs mois la préparation de la mise en place ?

De façon plus concrète, sur le terrain :

- Les directeurs sont ulcérés d'être convoqués le mercredi 6 avril par un courrier parvenu le 31 mars. Ce délai très court ne leur laisse aucune possibilité de modifier un emploi du temps déjà planifié (rendez-vous médicaux, garde d'enfants, responsabilités associatives, gestion de la vie familiale). Les directeurs auraient mieux compris une convocation dans le cadre de la formation continue sur temps de travail. C'est ce qui avait été fait pour certaines formations base élèves. Qu'est-ce qui a prévalu dans votre choix d'utiliser précipitamment encore un mercredi plutôt que le cadre de la formation continue ?
- Ce mercredi s'ajoute à une liste déjà très longue de mercredis occupés par les obligations d'horaire des 108 h. A noter par ailleurs que bon nombre de directeurs ont déjà dépassé leur quota.
- Les directeurs nous alertent tous sur la somme de travail administrative que représente cette mise en place sans aucune contre partie et alors que certains ont subi une diminution voire la suppression de leur aide administrative.

Nous vous demandons :

- qu'aucune mesure ne soit prise à l'encontre des directeurs non disponibles le 6 avril
- que l'équivalent d'une journée de décharge soit octroyée à tous les directeurs mettant en place AFFELNET avant la fin de l'année.
- Que toute nouvelle formation ou formation complémentaire soit programmée dans le cadre de la formation continue.

En espérant que ce courrier recueillera toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Pour l'intersyndicale, Gilles VERDIER